

# La formation à distance au secondaire au Québec

## Des acquis et un avenir à organiser

À l'occasion du congrès ACED-AMTEC<sup>1</sup> qui s'est tenu à Montréal du 23 au 6 mai 2006, Laurent Petit s'est entretenu avec Robert Saucier, conseiller en communication, recherche et planification à la SOFAD, qui évoque librement la formation à distance au secondaire au Québec, pour *Distances et savoirs*.

LAURENT PETIT (LP) — *Peux-tu nous expliquer en deux mots ce qu'est la SOFAD et à quoi cela correspond ?*

ROBERT SAUCIER (RS) — La SOFAD est la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec. Je crois que je vais devoir procéder à un *flashback* pour que l'on comprenne bien l'organisation de la formation à distance à l'ordre secondaire, au Québec, telle qu'elle existe depuis dix ans. Mais avant tout, je dois faire une petite parenthèse pour éviter toute confusion possible puisqu'il y a des « faux amis » dans les appellations des ordres d'enseignement entre la France et le Québec. Au Québec, le secondaire — qui dure cinq ans — concerne les jeunes de 12 à 16 ans, et le collégial, qui vient après, concerne les 17-18 ans. Donc, nous célébrons cette année le dixième anniversaire de la SOFAD, mais également le soixantième anniversaire de la formation à distance au Québec. C'est en 1946, précisément dans l'édifice où se tient le colloque AMTEC-ACED en ce moment, que l'Office des cours par correspondance a été créé par ce qui s'appelait alors le Ministère du Bien-Être Social et de la Jeunesse. La Formation à distance a été créée avant même le Ministère de l'Éducation, qui n'a été créé que dans les années 60.

LP — *C'est bien. On s'occupait d'abord du bien-être avant l'éducation...*

RS — *...et avant la jeunesse !*

Mais il y a de nombreuses nuances à faire. Cet organisme a été créé à l'époque pour la formation technique, ce que l'on appelle maintenant au secondaire la formation professionnelle. Au lendemain de la guerre, le Québec a un grand besoin d'ouvriers spécialisés, et manque de matériel d'apprentissage en français. Le premier objectif a donc été de créer un organisme qui allait réaliser du matériel d'apprentissage. L'administration a pensé qu'elle pouvait faire d'une pierre deux

---

1. Voir <http://www.acedamtec.uqam.ca/FR/theme/>

coups et améliorer aussi l'accessibilité à ces formations techniques en créant une école sans murs, une institution de cours par correspondance pour les adultes.

*LP — Pour des gens qui n'étaient pas spécialement qualifiés ?*

RS — Oui, ou qui pour une raison ou une autre, avaient besoin de formation continue et de développer leur expertise professionnelle, ou encore de changer de métier. Ce mandat initial a duré jusqu'en 1971. Il y eut alors un premier changement de cap majeur, avec l'ouverture à la formation générale (français, anglais, mathématiques, histoire, géographie, etc.).

Deux autres changements d'importance se produisent dans les années 1980 avec l'ouverture à l'éducation populaire, des cours grand public qui ont remporté un grand succès, et l'ajout d'une offre au collégial qui devient une partie importante de la formation à distance offerte par le Ministère. On a parfois qualifié après coup ces années 1980 d'âge d'or de la formation à distance.

Pendant tout ce temps donc, un seul organisme créait les matériels d'apprentissage et prenait en charge les services de formation à distance pour tout le territoire du Québec. Pour diverses raisons, entre autre le constat qu'il ne relevait pas de la mission centrale du Ministère d'être lui-même une école, une réflexion s'est mise en branle au début des années 1990 en vue d'une réorganisation administrative. Ce processus a abouti à l'ouverture, le 1<sup>er</sup> janvier 1995, de la fonction 'service aux élèves' (accueil, évaluation de dossier, inscription, assignation d'une personne tutrice, examen sous surveillance, notes) dans une soixantaine de commissions scolaires. Quinze mois plus tard, le 1<sup>er</sup> avril 1996, naissait la SOFAD avec son personnel, ses bureaux et son conseil d'administration.

On parlait donc d'un organisme unique qui couvrait tout le Québec et qui exerçait toutes les fonctions pour se retrouver dorénavant avec un système en deux sous-ensembles : d'une part, soixante commissions scolaires s'occupant des élèves, et d'autre part, un organisme central, à l'extérieur du Ministère, et qui n'est plus responsable que de l'élaboration et de la production du matériel d'apprentissage, avec aussi des mandats plus larges dans la mesure où c'est le seul organisme central pouvant assumer des fonctions de concertation, de recherche autant institutionnelle que de développement, et de promotion de la formation à distance.

*LP — Peux-tu rappeler en quelques mots ce que sont exactement les « commissions scolaires » ?*

RS — Les commissions scolaires existent depuis les années 1840. Elles s'inscrivent dans un cadre de gouvernance de l'éducation à trois niveaux, soit l'autorité centrale, le Ministère, puis aux paliers intermédiaire et local, les commissions scolaires et les établissements. Le Ministère définit les orientations et les priorités du système. Il dote de pouvoirs et de ressources les commissions scolaires ; c'est lui qui fournit la majeure partie du financement. Les établissements sont créés par les commissions scolaires. Leur statut et leur fonctionnement sont de diverses façons déterminés par le Ministère, mais ils jouissent tout de même d'une marge de manœuvre pédagogique importante. Pour en revenir aux commissions

scolaires, elles sont administrées par un conseil des commissaires, lesquels sont élus par la population du territoire. La première responsabilité de la commission scolaire est de s'assurer que tous les élèves sous sa juridiction reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit.

*LP — Le budget passe-t-il par les commissions scolaires pour aller vers les établissements ?*

RS — La commission scolaire tire son financement principalement du Ministère, mais aussi de son propre pouvoir de taxation. Elle détermine ensuite l'allocation des ressources aux établissements. Pour compléter le tableau et en revenir à la SOFAD et à la formation à distance, il faut que j'ajoute que, jusqu'en 1998, le Ministère avait une structure confessionnelle distinguant les commissions scolaires catholiques et les commissions scolaires protestantes. Nous sommes, depuis, passés à une structure linguistique, avec un réseau pour les anglophones et un réseau pour les francophones. La SOFAD, qui a la responsabilité de produire le matériel à la fois pour les anglophones et pour les francophones, fait figure d'exception dans ce contexte de séparation linguistique.

Ce qui m'amène à une autre distinction importante : dans notre système de formation à distance, par rapport aux autres provinces canadiennes et à ce qui se fait généralement en Amérique du Nord, c'est que la formation à distance est accessible uniquement aux adultes. Concrètement, il faut avoir 16 ans au 1<sup>er</sup> juillet de l'année scolaire en cours pour avoir accès à la formation à distance.

*LP — Un adulte qui recherche une formation à distance pour obtenir n'importe quel diplôme universitaire ne s'adresse pas au réseau de la SOFAD.?*

RS — En effet, puisque notre mandat se limite à l'ordre secondaire. Si on fait la comparaison avec le CNED en France, un organisme qui fait tout pratiquement de la maternelle jusqu'à l'universitaire, au Québec, c'est différent. Les responsabilités sont fractionnées par ordres d'enseignement. Le secondaire est attribué à la SOFAD et aux commissions scolaires. Le collégial relève du Cégep@distance depuis 1991. Et l'organisme qui depuis 1972 était – je le dis à l'imparfait parce que maintenant, ils sont associés à l'UQAM et ils parlent d'eux-mêmes comme d'une université bimodale – la formation à distance à l'universitaire, c'était, et c'est encore, en fait, la Télé-université, aussi appelée la TÉLUQ.

*LP — En dehors de la TÉLUQ, il n'y a pas du tout d'enseignement à distance au niveau universitaire ?*

RS — Il y a eu un développement progressif dans d'autres établissements, surtout à partir des années 1980, particulièrement aux universités Laval et de Montréal, deux grandes institutions historiques au Québec, essentiellement des universités « campus ». Il s'y est développé une offre à distance, croissante et de plus en plus reconnue, entre autres par le fait que nous avons un comité de liaison interordres pour la formation à distance, le CLIFAD qui, jusqu'à il y a quelques

années, ne regroupait que les trois grands organismes dont je viens de parler, mais qui depuis deux ans accueille également ces deux universités.

*LP — À quoi sert ce comité de liaison ?*

RS — Le CLIFAD existe depuis 1994. Il est né d'une volonté d'échange d'informations et de concertation entre les trois organismes totalement dédiés à la formation à distance au Québec (la SOFAD, le Cégep@distance et la TÉLUQ). Le CLIFAD a, entre autres, présenté des mémoires et est intervenu publiquement lors de consultations gouvernementales pour élaborer une politique d'éducation des adultes. Il a aussi réalisé une campagne de promotion de la formation à distance en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et fait réaliser un portrait de la situation de la formation à distance en 2002. En 2004, le CLIFAD a élargi sa composition et son mandat pour être plus représentatif de l'ensemble des acteurs de la formation à distance. Il regroupe depuis lors une dizaine d'organismes entièrement ou partiellement engagés dans l'offre de la formation à distance, dont l'université Laval et l'université de Montréal, de même que trois commissions scolaires. Le comité s'est donné comme mission de promouvoir la formation à distance, d'en favoriser le développement, l'accessibilité et d'en défendre les intérêts. Même le Ministère de l'Éducation participe à nos discussions, à titre de membre observateur, ce qui assure au CLIFAD un statut d'interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne la formation à distance au Québec.

*LP — L'université Laval et l'université de Montréal sont presque déjà bimodales ? Ayant déjà les deux types d'enseignement, comment se définissent-elles ?*

RS — Il ne faudrait pas exagérer l'ordre de grandeur du phénomène dans ces deux universités. Je publie annuellement pour le CLIFAD un rapport statistique sur les effectifs en formation à distance par ordre d'enseignement. Malheureusement, ce portrait ne montre pas, pour les universités Laval et de Montréal, la proportion que représente la formation à distance par rapport à leur effectif étudiant global, ce qui serait sans doute un rapport assez facile à produire. Cela dit, on voit quand même dans ce portrait que la majorité de la formation à distance universitaire, c'est à la TÉLUQ qu'elle se donne.

*LP — Combien de personnes sont-elles inscrites en enseignement à distance au secondaire ?*

RS — L'unité de mesure que l'on prend, l'indicateur qui est le plus répandu quand on veut comparer le volume d'activité des institutions de formation à distance, ce sont les inscriptions annuelles à des cours. On en est à 28 000 inscriptions-cours au secondaire, en 2004-2005 (derniers chiffres disponibles).

*LP — Est-ce que tu peux donner des exemples concrets des formations préparées ?*

RS — D'abord je dois dire que la période de réflexion sur la réorganisation administrative, au début des années 90, s'est accompagnée d'une période de

décroissance planifiée, laquelle s'est manifestée, entre autres, par un rétrécissement de l'offre. On s'est centré sur la formation de base (le français, l'anglais, les mathématiques, la géographie, etc.) et l'offre de formation professionnelle a été beaucoup réduite.

*LP — Ce sont donc surtout des formations généralistes...*

RS — Les formations essentielles pour obtenir le diplôme d'études secondaires. Il faut que je précise que nous sommes en quelque sorte *de facto* en situation de formation continue, puisque normalement, à 16 ans, un jeune a obtenu son diplôme d'études secondaires, s'il n'a pas connu d'« accident » de parcours scolaire. Ce sont donc des gens qui viennent compléter ce qui n'a pas été accompli dans les temps prévus.

*LP — Il s'agit plutôt d'un complément d'étude...*

RS — Oui ou encore d'un préalable à des études supérieures, dans la mesure où quelqu'un peut avoir son diplôme d'études secondaires, mais ne pas avoir certains éléments de formation nécessaires pour entrer dans la spécialité qui l'intéresse au collégial. C'est un autre rôle que joue la formation à distance au secondaire et qui favorise la poursuite d'études supérieures. Ça concerne environ le quart des inscriptions.

*LP — Est-ce qu'il y a aussi des publics en échec scolaire, qui ont par exemple raté leur formation « normale » et qui s'inscrivent dans ce cadre pour essayer de reprendre leurs études ?*

RS — Je vais te répondre par un exemple. Depuis deux ans, à la SOFAD, nous avons institué des prix. Nous demandons aux commissions scolaires de nous envoyer des candidatures de gens méritoires, des gens dont le parcours témoigne du fait que la formation à distance joue un rôle important pour l'accessibilité à la formation. Les parcours sont souvent émouvants. Par exemple, une des personnes qui va recevoir un prix la semaine prochaine est dans la trentaine, a abandonné ses études il y a une quinzaine d'années, n'avait pas fini son parcours secondaire et avait des petits emplois ennuyeux et sous-payés. Devenu père d'un enfant, cet homme a repris ses études, vraiment déterminé. Il nous raconte, sur le cédérom qu'il nous a envoyé, qu'il ne regrette pas cette parenthèse. Les cours qu'il suit maintenant, il les réussit très bien, alors qu'il se sentait totalement inadapté à l'intérieur du système scolaire.

*LP — Cela a été un détour nécessaire.*

RS — En tout cas, la conclusion de ce détour l'a heureusement mené à la formation à distance qui lui convient parfaitement. Il est présentement inscrit et en train de réussir une quantité impressionnante de cours au secondaire et il est même déjà accepté sous condition à l'université d'Ottawa en génie civil. Toute sa vie est en transformation. Une autre candidature que nous avons reçue cette année va dans le même sens : il s'agit d'une jeune fille qui éprouvait un grand inconfort avec les autres élèves au point de décrocher de ses études. Quelques années plus tard, elle a découvert

la formation à distance, l'a essayée et s'est trouvée enfin libérée de la contrainte du groupe dans une classe. Cette personne connaît un nouveau départ dans la vie.

*LP — Tu as été un peu rapide sur la formation professionnelle. Tu peux me donner quelques exemples de formations ?*

RS — L'offre est assez mince et beaucoup le déplorent. Elle concerne seulement deux programmes, en secrétariat et en comptabilité. Cette offre est très appréciée et la SOFAD voudrait bien produire davantage de matériels d'apprentissage, mais nous fonctionnons dans un contexte d'investissements publics, alors s'il n'y a pas d'argent débloqué, nous ne pouvons pas le faire. Or, pour l'instant, il y a d'autres priorités.

*LP — Revenons, si tu veux bien, au matériel d'apprentissage...*

RS — Pour te donner un ordre de grandeur, nous avons un peu plus de 200 cours présentement offerts, répartis à environ 80 % pour la formation générale et 20 % pour la formation professionnelle. Incidemment, quand je dis cours, le terme est un peu excessif. Pour qu'il y ait un cours, il faut qu'il y ait des élèves et à la SOFAD, on l'a vu, nous n'avons pas d'élèves, ceux-ci relevant des commissions scolaires. Donc 200 matériels d'apprentissage incluant aussi une offre minoritaire, mais tout de même substantielle (environ 30 % du total), destinée à la communauté anglophone, une offre suffisante pour qu'un anglophone puisse obtenir son diplôme d'études secondaires à distance.

Quant aux supports concernés par ces matériels, ils se répartissent entre l'imprimé, pour la très grande majorité, et un certain nombre de sites d'apprentissage en ligne. Pour ce qui est des « cours papier », environ 43 % d'entre eux sont en fait une combinaison de divers supports : papier et cd, papier et vidéocassette ou cédérom, papier et site web d'appoint, papier et trousse d'expérimentation, etc. Dans toutes ces composantes, l'essentiel du contenu demeure tout de même imprimé.

*LP — C'est donc un peu différent de ce qu'a dit Louise Bertrand au colloque AMTEC-ACED quand elle a présenté ses quatre phases historiques. Selon elle, la phase 1 de l'enseignement à distance, de 1850 à 1950, aurait été un enseignement assisté par correspondance, sur support papier. La phase 2 relèverait du système éducatif télévisuel et radiophonique. La phase 3 serait un système multimédia tandis que la phase 4 serait caractérisée par un système par l'Internet. Et elle a dit, je cite, que la première phase n'était désormais en vigueur que dans les pays du tiers monde.*

RS — Je pense que c'était une simplification à des fins d'exposé.

*LP — Je pense que c'est ça. Les modes cohabitent, y compris à la TÉLUQ à mon avis.*

RS — Oui, on pourrait aussi ajouter que les quatre phases dont on vient de parler représentent une seule et même chose, à savoir l'arrimage de la formation à distance à la « nouvelle technologie » du moment, d'une époque à l'autre. Quant au reste,

l'essentiel de la formation à distance demeure : il faut que les gens aient accès à un contenu d'apprentissage et à une forme d'accompagnement pédagogique.

*LP — Ces supports, qui les produit ?*

RS — L'élaboration de la production se fait sous la gérance de chargés de projet. La majorité du personnel de la SOFAD (nous sommes environ 25 personnes) est constituée de chargés de projet qui engagent et supervisent les gens qui travaillent au développement du matériel. Ces personnes, qui ne travaillent pas à la SOFAD, ce sont par exemple des spécialistes de contenu, des chercheurs, des rédacteurs, des illustrateurs, des concepteurs d'images, de sons, d'interfaces Web, des réviseurs de contenu et des réviseurs linguistiques. En fait, les 2/3 de nos coûts de production concernent du travail fait à l'extérieur de la SOFAD.

*LP — Le contrat d'engagement est passé non pas avec les commissions scolaires, mais avec la SOFAD ?*

RS — Oui, puisque c'est la SOFAD qui a le mandat de la conception et de la production des matériels d'apprentissage.

*LP — Pour l'élaboration des contenus eux-mêmes, faites-vous appel à des professeurs ou pas ?*

RS — Une petite précision d'abord : à l'ordre secondaire, la marge de manœuvre par rapport au contenu est assez mince, pour ne pas dire inexistante, puisque les contenus présentés dans les matériels d'apprentissage doivent respecter le programme édicté par le Ministère et amener les apprenants à réussir à l'examen. Autrement dit, il n'y a pas de place pour un professeur qui mettrait en avant ses propres contenus et objectifs...

*LP — Oui, mais tu ne réponds pas exactement à ma question. Y a-t-il des professeurs ou pas ?*

RS — Jusqu'à il y a quelques années, et c'est encore très majoritairement vrai aujourd'hui, les chargés de projet étaient également des experts de la matière. À la SOFAD, et antérieurement à la Direction de la formation à distance du Ministère de l'Éducation, la personne qui préparait le matériel en mathématiques, par exemple, était également experte en mathématiques, et donc bien souvent oui, un ancien enseignant effectivement.

*LP — Les chargés de projet maîtrisaient donc la matière ?*

RS — Oui. Maintenant, avec l'implantation progressive de cours en ligne, il y a une certaine tendance à avoir des chargés de projets qui ne sont pas nécessairement des experts du contenu. Mais tout cela est en mouvance, il est difficile de tracer un portrait précis.

*LP — Par rapport à ce que tu as dit tout à l'heure, peux-tu développer davantage sur l'enjeu d'offrir des cours à ceux qui n'ont pas 16 ans ? Un autre organisme les prend-il en charge ? Où ne peuvent-ils jamais s'inscrire à distance ?*

RS — La Loi dite de l'instruction publique est construite autour de la fréquentation des établissements, des lieux physiques d'enseignement.

*LP — D'accord, mais il doit bien y avoir, au Québec, des enfants malades qui ne peuvent pas physiquement se déplacer. Ne peuvent-ils bénéficier de cours par correspondance ? N'y a-t-il rien de prévu pour eux ?*

RS — On ne peut pas mieux dire : rien n'est prévu pour eux. Prenons un autre exemple où il y a un besoin éducatif aussi légitime qu'évident : celui de parents québécois, avec des jeunes de 12 à 14 ans, qui partent travailler pour six mois au Canada anglais, à Toronto, et qui souhaitent maintenir leurs enfants à l'intérieur du système scolaire québécois. La réalité est qu'ils ne peuvent pas inscrire leurs enfants en formation à distance. La situation est un peu absurde, si l'on considère que la loi permet par ailleurs aux parents qui le désirent de faire l'éducation de leurs enfants à la maison, une fois quelques autorisations obtenues ! Le fait que les études à la maison soient en croissance, bien que ce soit un phénomène encore très marginal, exerce une certaine pression pour modifier cette situation. À la SOFAD, nous avons préparé et publié, il y a quelques mois, un avis bien étayé sur cette question et où nous proposons justement aux autorités des modalités en vue de l'ouverture de la formation à distance au secteur des jeunes.

*LP — Cela me semble clair, j'ai compris comment cela fonctionnait. On peut en venir maintenant à ton rôle. Je lis sur ta carte de visite « conseiller en communication et recherche ». Tu as une formation de sociologue et tu es chercheur à l'origine, je crois.*

RS — Oui, particulièrement en communication. Mon mémoire de maîtrise portait sur l'utilisation de la télévision en éducation des adultes. Ensuite, au Ministère de l'Éducation et à Télé-Québec où j'ai travaillé, j'ai réalisé plusieurs études sur l'utilisation des médias en éducation des adultes. Plus je participais à des projets de formation médiatisée et plus j'en faisais l'évaluation, plus je développais un regard critique face à un scénario toujours rejoué. Une nouvelle technologie apparaît et rapidement, il y a une convergence de gens des milieux d'affaire qui voient là une belle occasion de commercialiser un objet technique et de gens de l'éducation, convaincus que le salut éducatif de la nation va forcément passer par là. Or, on a bien vu, depuis la lanterne magique<sup>2</sup>, que les choses ne se passent pas comme ça, que ça peut prendre bien du temps avant qu'on en arrive à des usages éducatifs. L'usager, l'apprenant, le consommateur, différemment nommé au gré des situations, demeure un être très libre par rapport aux propositions d'usage que lui font ceux qui disent vouloir son bien. Tu auras compris que je regarde toujours ces choses avec un certain recul...

*LP — En quoi consiste précisément ta fonction « recherche » ?*

---

2. Voir SAUCIER Robert (1990) : « De la lanterne magique à la télévision : oscillations des discours et des usages sociaux », *Communication*, volume 11, n° 2, p. 36-68.

RS — D'abord, je te dirai que j'ai toujours eu — et ça demeure le cas depuis que je suis associé à la formation à distance — une ligne de conduite qui consiste à ne pas multiplier les collectes de données quand des données existent déjà et ne sont pas exploitées. Cela dit, je travaille dans un contexte de recherche institutionnelle qui vise à guider la gestion du système de formation à distance au Québec. Il n'y a qu'à la SOFAD que ce souci et ce mandat existent.

*LP — Tu peux donner des exemples concrets d'études que tu as faites ?*

RS — Le Ministère de l'Éducation collecte des données, pour des raisons de financement, sur les activités des commissions scolaires en éducation des adultes, et donc en formation à distance. Le Ministère ne fait aucune analyse de ces données en ce qui concerne la formation à distance. Chaque année, je reçois ces chiffres qui portent sur le nombre de personnes qui ont fréquenté les cours, le nombre de cours qui ont été suivis, dans quelles matières, dans quels services d'enseignement, un certain nombre de données socio-démographiques sur la population étudiante, sexe, âge, scolarité ; on y trouve aussi la répartition géographique des personnes, ce qui est loin d'être sans intérêt puisque j'ai l'impression d'être assis devant un tableau de bord où il y a une quarantaine de témoins et où je vois l'évolution de la situation de la formation à distance. Il y a des régions, et plus précisément des commissions scolaires, où les responsables de la formation à distance font manifestement des choses que d'autres ne font pas, un investissement beaucoup plus fort en ressources humaines, en promotion, et qui se retrouvent avec des ordres de grandeur de clientèle absolument disproportionnés par rapport au poids de leur population dans l'ensemble du Québec.

*LP — Et que constates-tu d'intéressant sur les besoins de la population ? As-tu fais des constats sur plusieurs années ?*

RS — Depuis une dizaine d'années qu'existe le nouveau dispositif associant la SOFAD et les commissions scolaires, le volume d'activité est en croissance pratiquement continue. En fait, nous sommes passés d'un total annuel d'un peu moins de 11 000 inscriptions en formation générale à distance, il y a dix ans, à plus de 28 000 inscriptions cette année, total auquel on pourrait ajouter environ 2 000 inscriptions en formation professionnelle à distance. Il est vrai que la décroissance avait été si forte dans la première moitié des années 90 que cela ne pouvait que remonter par la suite. Cela dit, nous avons effectivement dépassé depuis quelques années les plus hauts sommets atteints préalablement.

*LP — Pourquoi cette décroissance dans les années 90 ?*

RS — La préparation de la mutation administrative de l'organisation de la formation à distance s'est accompagnée d'une série de mesures (diminution de l'offre de cours, diminution des services à la clientèle, arrêt de la promotion de l'offre...) qui concordaient toutes dans le sens d'une réduction de la taille de l'institution. Cela dit, nous avons eu récemment une journée d'échanges organisée dans le cadre de notre comité de liaison inter ordres en formation à distance, le

CLIFAD. On s'était donné le défi, sur la dimension clientèle, de jeter un regard rétrospectif sur les cinq dernières années, et en même temps une tentative de prospective sur les cinq prochaines années. J'ai présenté le constat qu'il existe des sortes de poches de pauvreté de la formation à distance au Québec. Pourquoi y aurait-il des lieux où les gens seraient plus désireux d'avoir de la formation que d'autres ? On pourrait penser que le désir est le même partout.

*LP — Qu'entends-tu par poches de pauvreté ? S'agit-il de l'isolement, entendu comme un éloignement des centres de formation ?*

RS — Ton hypothèse, c'est qu'ils vont désirer davantage de formation à distance ? Dans les faits, ce sont les régions où il y a le moins de formation à distance. Le volume d'activité n'est pas proportionnel à la population, alors que dans les dernières années du système de formation à distance centralisé au Ministère, la distribution régionale des effectifs correspondait bien, dans l'ensemble, à celle de la population sur le territoire. Si on fait l'hypothèse que le désir d'apprendre est à peu près également réparti, peu importe le lieu de résidence, on constate qu'il n'y a pas une fréquentation qui correspondrait à un même désir partout. C'est dans ce sens que je parle de poches de pauvreté, ou pour employer une image plus positive, des filons non exploités où la clientèle de la formation à distance pourrait croître.

*LP — Tu en as repéré ?*

RS — Oui. Voici comment j'interprète la situation. Durant la dernière année précédant le passage d'un organisme unique de formation à distance à un système à deux sous-ensembles (la SOFAD et les commissions scolaires), la fréquentation atteignait 10 000 inscriptions-cours. Du jour au lendemain, nous sommes passés à une soixantaine de points d'offre. Combien y a-t-il eu alors d'inscriptions ? Le bassin demeurerait le même à environ 10 000. Or, chacun des soixante points d'offre devait tout de même engager les dépenses nécessaires pour une clientèle parfois très réduite. Bref, j'ai l'impression qu'il était impossible d'avoir une offre substantielle dans les régions à faible potentiel d'inscriptions.

Incidentement, j'entends parfois dire que le fait de prétendre que la formation à distance sert à l'éducation des gens qui vivent à distance des grands centres est une croyance populaire, une idée dépassée, qui n'a rien à voir avec le fait que la formation à distance serait maintenant un phénomène essentiellement urbain. Que ce soit aussi un phénomène urbain, je veux bien. Il n'en reste pas moins que l'équité dans l'accessibilité à l'éducation, c'est l'équité, point. Les gens qui habitent loin des grands centres y ont droit, eux aussi.

Pour en revenir à l'inégale répartition de la fréquentation de la formation à distance sur l'ensemble du territoire, après l'effet mécanique initial par la division de l'effectif s'est ajouté un deuxième effet : ce que j'appellerais une distinction par le dynamisme. L'exemple le plus frappant est celui de la région de Laval-Laurentides-Lanaudière, une région en couronne nord de Montréal. Pour des raisons que j'ignore, la culture locale peut-être, il s'y est produit un développement phénoménal : cette région ne représente que 17 % de la population du Québec. Or, elle compte depuis

quelques années pour 40 % des inscriptions en formation à distance. Ce qui entraîne un résultat un peu paradoxal, à savoir que la région de Montréal, le cœur démographique du Québec, qui avait bénéficié de l'effet mécanique d'un gros bassin de population au départ et qui était du coup surreprésentée dans le portrait global, se retrouve assez substantiellement sous-représentée depuis plusieurs années.

*LP — Tu as trouvé des éléments d'explications à ce phénomène ?*

RS — Les gens de la région de Laval-Laurentides-Lanaudière sont dynamiques, ils investissent beaucoup dans cette « nouvelle » (nouvelle pour des organismes traditionnellement habitués à ne gérer que de la formation présentielle) forme d'accessibilité à l'éducation... Je n'ai pas d'autre explication.

*LP — Autrement, à ta connaissance, il n'existe pas d'étude de besoins auprès des populations qui pourraient montrer qu'il existe des besoins de formation professionnelle non couverts aujourd'hui ? Une étude qui montre qu'il existe un pourcentage important de personnes qui aimeraient accéder à telle ou telle formation et que ce n'est pas possible aujourd'hui. Est-ce que le gouvernement ne pourrait pas s'en emparer ?*

RS — Il y a une demande en formation professionnelle qui nous est communiquée depuis des années à la SOFAD par les instances locales, entre autres dans nos comités consultatifs (nous en avons deux, un pour les francophones, un pour les anglophones) où des représentants des commissions scolaires nous aident à préciser nos choix annuels de développement. Mais lorsque vient l'heure de l'établissement des priorités, il se trouve que ces besoins en formation professionnelle ne concernent pas suffisamment de personnes, comparativement à d'autres besoins exprimés. Il y a alors un processus d'élimination et les investissements se font sur autre chose. Cela dit, il y a toujours de la place pour des priorités gouvernementales nouvelles. À suivre donc...

*LP — Aurais-tu un dernier commentaire sur la situation actuelle de la formation à distance au secondaire au Québec et sur ses perspectives d'avenir ?*

RS — Je parlais tout à l'heure d'une certaine iniquité dans l'offre. Si on a le malheur d'habiter certaines régions du Québec, il se peut bien que l'on ignore que la formation à distance au secondaire existe. Une meilleure coordination des efforts reste à inventer pour profiter à plein de la qualité essentielle de la formation à distance qui consiste justement à favoriser l'accessibilité à la formation.

Autrement, je ne peux imaginer que le Québec continue de ne pas offrir de formation à distance aux jeunes élèves. Dans l'avis que nous avons produit récemment sur la question à la SOFAD, nous avons fait valoir comment cette offre pourrait être utile pour répondre à divers besoins particuliers, comme ceux relatifs aux petites écoles et aux régions éloignées, aux cours de récupération ou d'avancement, à l'éducation à domicile, aux élèves qui séjournent temporairement dans une autre province ou à l'étranger, aux services éducatifs spécialisés, aux jeunes immigrants en intégration linguistique, etc. Cette démonstration de

pertinence, à partir de besoins éducatifs particuliers, ne devrait pas occulter le fait qu'*a priori* ce sont tous les jeunes du Québec, sans restriction, qui devraient pouvoir profiter d'une telle ouverture de l'offre de formation à distance. La diversification des lieux et des modes d'apprentissage, c'est bon pour tout le monde ! Y compris pour le système éducatif québécois que la formation à distance pourrait tellement dynamiser !

### **Bibliographie-Webographie**

Quelques documents et sites web qui documentent l'entretien de Laurent Petit avec Robert Saucier

#### **Principales institutions de formation à distance au Québec**

La SOFAD – <http://www.sofad.qc.ca/>

Le Cégep@distance – <http://cegepadistance.ca/>

La TÉLUQ – <http://www.teluq.quebec.ca/>

Le CLIFAD (Comité de liaison inter ordres en formation à distance)  
<http://www.clifad.qc.ca/>

Le portail de la formation à distance au Québec – <http://portailfad.qc.ca/fr/>

Le REFAD (Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada)  
<http://www.refad.ca/>

#### **Documents**

*Énoncé de vision de la SOFAD, Un système intégré, centré sur l'élève*, SOFAD, décembre 2002, [http://www.sofad.qc.ca/pdf/enonce\\_vision.pdf](http://www.sofad.qc.ca/pdf/enonce_vision.pdf)

Giguère P., Labrecque J.-S., Saucier R., Slade S., *La formation à distance au secteur des jeunes, Ce qui se fait ailleurs, la problématique québécoise et une proposition*, Avis du groupe de travail de la SOFAD, novembre 2005. [http://www.sofad.qc.ca/pdf/SOFAD\\_Avis\\_FD\\_jeunes.pdf](http://www.sofad.qc.ca/pdf/SOFAD_Avis_FD_jeunes.pdf)

*La formation à distance au Québec, Portrait de la situation*, CLIFAD, juin 2002.  
[http://www.sofad.qc.ca/pdf/la\\_fad\\_au\\_quebec.pdf](http://www.sofad.qc.ca/pdf/la_fad_au_quebec.pdf)

Saucier R., *Les inscriptions en formation à distance en 2005-2006*, SOFAD, mars 2007,  
[http://www.sofad.qc.ca/pdf/Inscriptions\\_fd\\_05-06.pdf](http://www.sofad.qc.ca/pdf/Inscriptions_fd_05-06.pdf)

Saucier R., *Portrait des inscriptions en formation à distance (secondaire, collégial et universitaire) au Québec depuis 1995-1996*, CLIFAD, février 2007.  
[http://www.sofad.qc.ca/pdf/portrait\\_inscriptions\\_fd.pdf](http://www.sofad.qc.ca/pdf/portrait_inscriptions_fd.pdf)

*Soixante ans de formation à distance au Québec*, Document en soutien à la participation au Forum québécois de la formation à distance, 14-15 novembre 2007, Complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'UQAM. <http://www.clifad.qc.ca/html/documentation.html#2>